



MAIRIE

DE

CARLENCAS ET LEVAS

2 bis, Chemin des Causses
34600 CARLENCAS et LEVAS
Tél. 04.67.95.14.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-05-23/4

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 23 MAI, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARLENCAS-ET-LEVAS, DÛMENT CONVOQUÉ S'EST RÉUNI EN SESSION ORDINAIRE, À LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MADAME TOLUAFE SYLVIE, MAIRE.

OBJET :

Délibération fixant les tarifs des redevances - service eau potable et d'assainissement.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du conseil municipal : 17/05/2022

PRÉSENTS : *MMES. TOLUAFE Sylvie, Maire - RADURIAU Linda, 3ème Adjointe - ARNAUD Emilie ; MMS. POUJOL Cédric, 1^{er} Adjoint - BOUCHET Joël*

ABSENTS EXCUSÉS : *M. ALZIEU Marc, 2^{ème} Adjoint, a donné procuration à Mme ARNAUD Emilie - M. FIGAROL Gérard a donné procuration à Mme RADURIAU Linda - M. GIMENO Michel a donné procuration à Mr POUJOL Cedric*

ABSENT NON EXCUSÉ : *MITTENAERE Johnny*

Secrétaire de séance : Mr Joël Bouchet

Rapporteur : Madame Toluafé Sylvie, Maire

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2224-1 ; L2224-2 et L2224-4 du C.G.C.T ;

Considérant l'importance d'assurer l'équilibre financier en couvrant le coût réel du service.

Considérant la délibération du 5 septembre 2008 créant de redevances de raccordement au réseau d'eau et d'électricité et fixant un tarif d'ouverture de compte aux nouveaux utilisateurs de ce service.

Considérant l'augmentation des coûts des fournitures.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents, les nouveaux tarifs pour :

- La redevance pour le raccordement au réseau d'eau potable : 800€
- La redevance pour le raccordement au réseau d'assainissement : 800€
- Achat du compteur pour les nouveaux usagers du réseau d'eau potable : 85€

Ainsi fait et délibéré, en mairie les jour et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Madame TOLUAFE Sylvie,

